Le Dimanche de Roubaix-Tourcoing
Hebdomadaire — illustré —
Six pages d'actualités — de contes — et deux feuilletons — intéressants —
20 cent. à tous nos vendeurs et dépositaires.

80e Année. — N° 173. LE NUMÉRO : 25 CENTIMES SAMEDI 22 JUIN 1935.

Journal de Roubaix

DIRECTRICE : MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS......

	3 mois	6 mois	1 an
Nord et limitrophes........	22.00	40.00	76.00
Autres départements........	23.00	42.00	80.00
Belgique	25.00	48.00	90.00
Union Postale: Tarif A....	35.00	70.00	140.00
— Tarif B....	50.00	100.00	200.00

RÉDACTION..... ANNONCES......
ROUBAIX.......... 63 à 71, Grande-Rue. Tél. 327.52, 327.53, 327.54.
TOURCOING .... 22, rue Carnot. Tél. 37.
LILLE.............. 3, rue Faidherbe. Tél. 538.51.
PARIS.............. 28, Boulevard Poissonnière Tél. Provence 77.94
MOUSCRON........ 105, rue de la Station. Tél. 5.44.
CHÈQUES POSTAUX 87 LILLE

MALADIES de la PEAU VICES du SANG [illegible] Laboratoires [illegible] PHARMie [illegible] ROUBAIX Docteur [illegible] Renseign. [illegible]

BILLET PARISIEN

La réforme électorale se fera-t-elle ?

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)

Paris, 21 juin (Minuit).

La réforme électorale, souhaitée par un certain nombre de députés et redoutée par d'autres, sera-t-elle discutée par la Chambre avant les vacances ?

La Commission du suffrage universel en a vendredi matin repoussé le principe. Mais de ce vote aucune conclusion pratique ne peut être tirée. Il est vrai que onze commissaires se sont prononcés contre la discussion immédiate de la réforme, alors que huit seulement se sont déclarés pour, mais cette proportion ne signifie pas grand'chose puisque deux socialistes seulement, MM. Bracke et Graziani, étaient présents au moment du vote sur les neuf représentants de la S.F.I.O. à la Commission.

Le parti socialiste est, on le sait, partisan de la proportionnelle électorale. En séance publique, l'abstention de ses membres serait plus difficile qu'au sein de la Commission. Il n'empêche que la manœuvre de la Commission du suffrage universel est assez symptomatique.

Il est admis qu'un grand nombre des difficultés rencontrées par le Gouvernement proviennent de la collusion électorale entre radicaux et révolutionnaires. On ne peut rien faire de durable sous la menace du Front commun. Seule, une loi électorale qui rendrait les partisans de l'ordre indépendants des amateurs du désordre permettrait au Gouvernement de s'appuyer en toute sécurité sur une majorité.

Sans doute, la proportionnelle a, elle aussi, ses inconvénients. La minorité étant appelée à y gagner, cette loi pourrait, en certains cas, empêcher la formation d'une majorité homogène. Il semble pourtant que du point de vue de la stabilité gouvernementale, la somme des avantages l'emporterait sur la somme des inconvénients. La machine parlementaire fonctionne mal, c'est un fait. Elle grince et, de plus en plus, est incapable de rendre les services qu'on serait en droit d'en attendre. La réforme du système électoral semble donc une des nécessités de l'heure. Elle devrait normalement être adoptée par la Chambre puisque les socialistes en sont partisans au même titre que les députés modérés.

Mais les Congrès socialistes proposent et les élus du parti disposent. La camaraderie politicienne l'a emporté à la Commission sur les consignes données par le parti. Ce n'est pas l'effet du hasard que tant de commissaires socialistes ont dédaigné de se déranger. Malgré le nombre réglementaire des signatures qui doit appeler régulièrement un débat en séance publique, n'assisterons-nous pas à de nouvelles manœuvres dilatoires ?

R...

En Grèce, un incendie détruit 400 maisons et prive d'abri trois mille habitants

Salonique, 21 juin. — Vendredi matin, à 1 h., un très violent incendie s'est déclaré dans une manufacture de soieries de la ville industrielle d'Edessa, située à 100 kilomètres de Salonique.

A 8 h., le sinistre était maîtrisé. Quatre cents maisons, soit le cinquième de la ville, ont été réduites en cendres. 3.000 habitants sont sans abri. Les dégâts s'élèvent à plusieurs dizaines de millions.

Parmi les immeubles incendiés se trouvent la succursale de la Banque d'Athènes, l'Ecole d'Etat, la Cour de première instance, quelques fabriques, filatures et soieries.

Les autorités de Salonique organisent rapidement les secours aux sinistrés.

Les conversations franco-anglaises

MM. Pierre Laval et Antony Eden tentent une mise au point entre les politiques de la France et de la Grande-Bretagne

Paris, 21 juin. — Les conversations franco-britanniques ont commencé vendredi matin à 11 h. 30, entre M. Anthony Eden, ministre sans portefeuille du Cabinet britannique, assisté de sir George Clerk, ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris ; de MM. Campbell, conseiller de l'ambassade d'Angleterre à Paris, et Stranga, du Foreign Office, d'une part, M. Pierre Laval, président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, entouré de MM. Léger, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, et Massigli, ministre plénipotentiaire, directeur politique adjoint, d'autre part.

Les premières conversations se sont terminées à 13 h. 15.

M. Laval a offert ensuite au Quai d'Orsay, en l'honneur de M. Anthony Eden, un déjeuner auquel assistaient MM. Piétri, Bérenger, les présidents des Commissions des affaires extérieures du Sénat et de la Chambre, etc.

Une déclaration de M. Pierre Laval

Les conversations franco-britanniques se sont terminées l'après-midi, à 15 h. 30.

A leur issue, M. Pierre Laval a fait aux journalistes la déclaration suivante:

— Nous nous sommes expliqués, M.

(Ph. N.Y.T.)

Voici sur le quai de la gare du Nord, à gauche: M. ANTHONY EDEN causant avec M. ROCHAT, chef du cabinet de M. Pierre Laval.

Eden et moi, avec une entière franchise, sur l'accord naval récemment conclu entre l'Angleterre et l'Allemagne.

» M. Eden m'a fait connaître les raisons qui avaient déterminé son Gouvernement à prendre cette décision. Je n'ai pas manqué de lui renouveler les réserves que mon Gouvernement avait été amené à formuler à cet égard.

» Mes relations personnelles avec M. Eden suffiraient à attester le caractère amical de nos entretiens. Nous avons, par ailleurs, examiné l'ensemble des questions que pose pour nos deux gouvernements la situation européenne actuelle et reconnu la nécessité d'une collaboration étroite entre nos deux pays. Nous reprendrons, samedi, nos entretiens. »

M. Anthony Eden va profiter du délai qui lui est ainsi laissé pour se mettre en relation avec son Gouvernement.

L'accord naval anglo-allemand

On sait pourtant que l'entretien le plus long, celui qui a précédé le déjeuner et qui s'est déroulé de 11h. 30 à 13 h. 35, a porté uniquement sur l'accord naval anglo-allemand. On peut affirmer que les réserves déjà exprimées par le Gouvernement français dans la note qu'il avait adressée, à ce sujet, au Gouvernement britannique, ont été intégralement maintenues, bien que l'accord entre l'Angleterre et le Reich soit à présent réalisé.

Mais, un désir égal s'est manifesté, de part et d'autre, pour maintenir, malgré la signature isolée de l'accord naval anglo-allemand, qui a dissocié un facteur important de l'ensemble de ces questions, la communauté de vues et de l'action entre les gouvernements de Londres et de Paris, en vue de mener à bonne fin, les autres projets inclus dans la déclaration qu'ils avaient faite le 3 février, c'est-à-dire le pacte aérien, le pacte oriental et le pacte danubien.

Si l'on en croit les nouvelles de presse parvenues de Londres, le Gouvernement britannique aurait songé à apporter une modification considérable dans la méthode arrêtée à Londres, par les ministres français et anglais et à Stresa, avec le concours du chef du Gouvernement italien.

Le pacte aérien

Il désirerait, en effet, hâter la conclusion du pacte aérien prévu enrte les Etats signataires du pacte de Locarno, sans attendre que les autres problèmes aient reçu leur solution.

Suivant ces mêmes dépêches, M. Eden aurait été chargé d'en faire la proposition à M. Pierre Laval.

Or, ainsi que sir John Simon le confirmait, le 31 mai, à la Chambre des Communes, il avait été convenu, à Londres et à Stresa, que les négociations détaillées afférentes aux différents points de la déclaration franco-britannique du 3 février, devraient être conclues simultanément.

Autant qu'on puisse en juger, c'est toujours là la position du Gouvernement français.

Aussi, dans le cas où ces nouvelles seraient exactes, pourrait-on se demander si ce n'est justement pas sur ce point particulier que M. Anthony Eden doit prendre les instructions de son Gouvernement.

Ce qui est certain, toutefois, c'est que M. Pierre Lalval a posé au délégué anglais un certain nombre de questions touchant les différents problèmes en suspens, et ce n'est qu'après que le Cabinet britannique y aura répondu, que l'on pourra connaître l'orientation décisive prise par les conversations qui se déroulent.

Il ne serait pas impossible, d'ailleurs, dit-on dans les milieux anglais, que ces réponses ne soient données qu'après que M. Eden sera revenu de Rome.

On envisage cependant avec optimisme, l'issue de cette mise au point délicate et nécessaire entre les politiques de la France et de la Grande-Bretagne.

Une étrange découverte va-t-elle faire rebondir l'affaire de l'enlèvement de la petite Marescot ?

Chaumont, 21 juin. — En fauchant de l'herbe dans le square Philippe-le-Bon, à Chaumont, M. Gaston Renard, jardinier de la ville, a découvert dissimulées sous une haie, deux pièces d'acier longues de 30 à 50 centimètres, pesant l'une 550 grammes et l'autre 1 kilo.

Il s'agissait de deux pieds de biche en acier, dits « pinces monseigneur ».

Ces outils étaient rouillés et portaient de la terre jaune et desséchée à leur extrémité.

Cette découverte était banale et on aurait conclu que ces outils avaient été abandonnés par des cambrioleurs, si M. Macerelle, greffier du juge d'instruction, ne s'était rappelé que le 20 avril, au lendemain de l'enlèvement de la petite Nicole Marescot, il avait aperçu dans le square Philippe-le-Bon, à 10 h. du matin, un individu paraissant jeune, vêtu de gris, coiffé d'un chapeau clair et dont l'allure lui avait paru étrange.

Cet individu portait une serviette dont il tira deux objets assez longs qu'il déposa sous une haie de sapins dans le square, puis il partit et disparut dans la rue de l'Abattoir.

La découverte des outils par le jardinier municipal a attiré l'attention de M. Macerelle sur ce qu'il avait vu le 20 avril dernier. Il en a fait part à M. Normand, juge d'instruction, qui a recueilli sa déposition.

D'autre part, M. Macerelle, qui est précisément le greffier de l'instruction dans l'affaire Gabriel Soclay, a déclaré que le jeune homme qu'il a vu ressemble étrangement à Gabriel Soclay, qu'il a longuement vu à l'instruction.

Soclay, lors de son arrestation, était porteur d'une serviette en cuir rouge.

Dans cette serviette on distingue nettement des traces qui correspondent à la grandeur des objets retrouvés dans le square Philippe-le-Bon cette après-midi.

Gabriel Soclay a été amené dans le cabinet du juge d'instruction et il va avoir à s'expliquer sur la découverte de ces outils et sur l'emploi qu'il a pu en faire lorsqu'ils étaient en sa possession.

Le taux des bons du Trésor est fixé à 5 %

Par arrêté à compter du 21 juin 1935, le taux annuel des bons ordinaires du Trésor de plus de trois mois à un an est fixé à 5 pour cent.

LES NOUVEAUX BATEAUX-MOUCHES DE PARIS

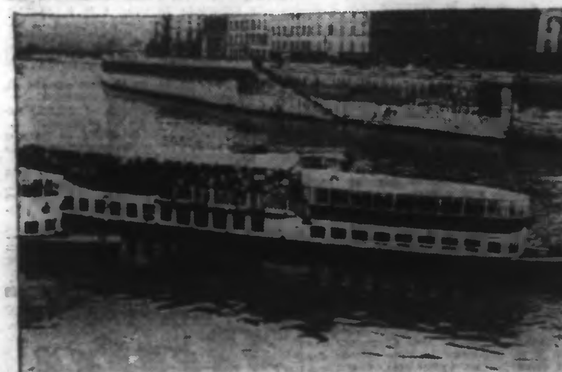

(Mond. Photo-Presse.)

LE DÉPART D'UN BATEAU-MOUCHE REMPLIT D'ENFANTS

Le festival de musiques militaires à Paris

(Mond. Photo-Presse.)

LA MUSIQUE MILITAIRE BELGE DES CARABINIERS DÉFILE BOULEVARD SAINT-MICHEL

Paris, 21 juin. — La Municipalité de Paris a reçu vendredi matin, à l'Hôtel de Ville, les musiques militaires étrangères et françaises qui prendront part au troisième Festival international de musique militaire.

Les membres du Comité d'initiative des fêtes de Paris, avant de pénétrer dans le monument pour assister à la réception, ont fait donner une aubade sur la place de l'Hôtel-de-Ville, devant un nombreux public qui se tenait massé derrière le service d'ordre.

Le concert terminé, les musiciens ont été reçus par les représentants de la municipalité parisienne, qui leur ont souhaité la bienvenue.

Un lunch a été ensuite servi aux invités de la ville de Paris et la cérémonie s'est terminée par la visite des salons de l'Hôtel de Ville.

Une première économie de 400 millions sur les Assurances sociales sera suivie en octobre d'une réduction de 20 0/0 des dépenses administratives...

Paris, 21 juin. — Les ministres se sont réunis vendredi matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Albert Lebrun.

M. Pierre Laval, président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, a fait un exposé de la situation extérieure.

M. Frossard, ministre du Travail, a fait un exposé d'ensemble sur l'état actuel de la questions des Assurances sociales. Il a rappelé que les dépenses d'ordre budgétaire des Assurances sociales représentaient jusqu'ici une charge de 620 millions. Grâce à l'importance des sommes capitalisées depuis cinq ans, il a paru possible de réduire de 400 millions, à dater du 1er juillet 1935, cette contribution annuelle.

Toutes dispositions ont été prises pour que cette économie ne porte atteinte, ni dans le présent, ni dans l'avenir, aux droits des assurés sociaux, qu'il s'agisse des prestations, de répartition ou des pensions de vieillesse ou invalidité.

Le budget continuera à verser l'annuité nécessaire au service des retraites ouvrières et paysannes et celle des majorations agricoles, qui s'élèvent à 80 millions.

D'autre part, le ministre du Travail poursuit l'examen des réformes qu'il est nécessaire d'apporter au fonctionnement de la loi. Cette étude est effectuée dans le sens de la simplification des assurances sociales et de l'allègement des charges qui pèsent sur l'économie nationale. Dès à présent, il a été décidé de réaliser, à dater du 1er octobre prochain, une réduction de 20 % sur les dépenses des services administratif et départementaux.

Le prochain Conseil des ministres se tiendra mardi prochain.

M. Louis Marin, ministre d'Etat, qui avait dû interrompre son activité pour raisons de santé, est maintenant complètement rétabli. Il a participé vendredi matin aux délibérations du Conseil des ministres.

...et M. Frossard précise de quelle manière

Recevant, à l'issue du Conseil des ministres, les représentants de la presse au ministère du Travail, M. Frossard a donné les précisions suivantes sur les décisions prises en Conseil au sujet des Assurances sociales :

— Il s'agit, a-t-il dit, d'économiser 400

(Ph. France-Presse)

A LA SORTIE DE L'ELYSÉE, M. RÉGNIER, MINISTRE DES FINANCES, S'ENTRETIENT AVEC M. BONNET, MINISTRE DU COMMERCE

millions. Pourquoi cette somme et comment est-ce possible ?

» La loi du 30 avril 1930 disposait dans son article 69 que pour le service des retraites ouvrières et paysannes l'Etat verserait au fonds de majoration et de solidarité des Assurances sociales, une somme forfaitaire de 540 millions, somme qui correspondait à ce qu'exigeait en 1930, le service des retraites ouvrières. Depuis cette date, le nombre des retraités a diminué et l'on a calculé que les besoins actuels pouvaient se limiter à 240 millions. C'est ainsi que dans 30 ans, il n'y aura plus de retraités de cette catégorie.

» Quelle est alors l'annuité moyenne ? D'après les calculs des actuaires de la Caisse des dépôts et consignations, cette annuité moyenne calculée sur les 30 années à venir, est de 140 millions. »

Le ministre du Travail a ajouté qu'il était bien entendu qu'en raison des réserves formulées par les actuaires du ministère du Travail il a été décidé qu'au cas où le service des prestations ne pourrait être assuré, l'Etat serait tenu de combler les insuffisances.

De toute façon, une économie de 400 millions peut être faite sans qu'elle puisse porter préjudice au droit des assurés sociaux, ni dans le présent, ni dans l'avenir. La loi, a souligné le ministre du Travail, continuera à fonctionner selon les engagements pris.

Au sujet de la réduction de 20 % a réaliser sur la gestion administrative des Assurances sociales, M. Frossard a souligné qu'il est réel que les services administratifs coûtent cher, en raison des complications nécessitées par leur fonctionnement.

— Il faut, a-t-il dit, simplifier les rouages et le mécanisme des Assurances sociales. Aucun système n'est encore arrêté maintenant pour réaliser cette réforme.

» Toutefois l'on est complètement tombé d'accord :

1° Sur la suppression des cinq catégories d'assurés, le prélèvement de la cotisation sur le traitement réel et le remplacement des timbres par une perception directe ;

2° La possibilité de faire des économies sur les services départementaux et régionaux. »

En terminant, M. Frossard a annoncé que le projet de simplification de la loi des Assurances sociales était actuellement à l'étude et qu'il pensait que le travail serait complètement achevé avant deux mois.

POUR LES 40 HEURES

Genève, 21 juin. — La Commission des 40 heures de la Conférence internationale du travail réunie sous la présidence de M. Chevalme, délégué ouvrier de la France, a adopté par 19 voix contre 5, l'avant-projet de convention sur l'application du principe des 40 heures dans l'industrie du verre à bouteille, dans le bâtiment, dans l'industrie du fer et de l'acier, enfin dans les travaux publics.

Le record féminin d'altitude est battu par une Italienne

Rome, 21 juin. — On annonce officiellement que la comtesse Carina Negrone a battu le record féminin d'altitude en s'élevant à 12.043 mètres. La température minima enregistrée au cours du vol, qui a duré une heure 40 minutes, a été de 35° au-dessous de zéro.

L'ancien record était détenu par l'aviatrice française Maryse Hilsz, avec 11.290 mètres.

SPADA, LE ROI DU MAQUIS est mort courageusement

Avant de monter à l'échafaud, il s'est accusé d'un crime pour lequel deux frères ont été condamnés au bagne

Bastia, 21 juin. — Le « bandit d'honneur » Spada a été guillotiné vendredi matin devant la prison de Bastia, à 4 h. 10.

L'imminence de l'exécution de Spada avait amené à Bastia un très grand nombre de curieux qui ont passé la nuit dehors, aux abords de la place Notre-Dame et de la petite ruelle au fond de laquelle, face à la mer, se trouve la maison d'arrêt toute blanche.

Le réveil du condamné a été prévu pour 3 h. 15 et le montage de la guillotine devait commencer quelques minutes plus tôt. C'est M. Orsatelli, avocat général, remplaçant le procureur général, M. Gauger, qui avait été chargé de l'émouvante annonce. Il était entouré de MM. Graziani, juge d'instruction ; de MM. Ferraggi et Monnier, greffiers ; de l'abbé Belgodère, du docteur Pascal Zuccarelli, enfin bien entendu des deux avocats. Le commandant Mella dirige les forces de gendarmerie ; des Sénégalais collaborent au service d'ordre qui comporte des barrages sévères et nombreux.

Spada avait passé une soirée assez gaie. Il avait joué aux dames jusqu'à minuit avec ses gardiens, puis demandé tranquillement à aller se coucher.

Spada dormait profondément et il fallut le secouer pour le réveiller. Lorsqu'on lui annonce que son pourvoi est rejeté et que l'heure est venue de payer sa dette à la société, il s'assied sur son lit sans manifester la moindre émotion et réplique : « Ce n'est jamais le courage qui m'a manqué ». Longuement et avec beaucoup de calme, il fait sa toilette sans se départir de ce sourire indéfinissable qu'il a gardé durant tout le procès, puis il demande à entendre la messe et reçoit la communion.

La messe terminée, Spada s'entretient longuement avec l'aumônier de la prison.

— Si je me suis rendu à la justice des hommes, déclare-t-il, c'est parce que c'est le Christ, le père qui me l'a commandé. La justice des hommes m'est indifférente, puisque c'est Dieu qui m'a ordonné de l'affronter et que bientôt j'irai tout droit au ciel. Ce que je [illegible] dis là c'est pour vous autres qui [illegible] car moi j'ai été touché par la [illegible] vine et cela n'est pas donné à [illegible] monde. »

Spada parle avec volubilité. [illegible] l'aumônier veut l'exhorter [illegible] il lui répond assez nerveusement.

— Du courage, je vous ai déjà dit que j'en ai.

Il refuse le traditionnel verre de [illegible] et la cigarette et à l'avocat général qui lui demande s'il n'a pas de déclaration à faire il répond :

— J'ai toujours dit la vérité sur les crimes dont on m'a accusé.

Spada ne laisse aucun testament, aucune dernière volonté écrite. [illegible] tant avec ses deux défenseurs, Mes [illegible] celliéri et Bronzini de Caraffa, il s'accuse d'être l'auteur du crime de Valle di Mezzana pour lequel les frères Leca ont été condamnés au bagne, tandis qu'un non-lieu clôturait l'instruction le concernant.

Le bourreau et ses aides prennent possession du condamné et procèdent à son ultime toilette. Sans un tressaillement, toujours avec son rictus [illegible] aux lèvres, Spada se laisse docilement attacher les mains derrière le dos.

La guillotine est dressée juste devant la porte de la prison, masquée [illegible] ment par la porte de la maison d'arrêt. Au moment de franchir le seuil, [illegible] les aides du bourreau veulent le [illegible] nir, Spada leur dit qu'il n'a pas besoin d'aide et qu'il marchera bien [illegible]. Il embrasse longuement l'aumônier, [illegible] à ses avocats qui lui disent adieu, il répond :

— Allons, au revoir.

Entraîné par les aides il est précipité sur la bascule et à 4 h. 10 exactement le couperet tombe.

Spada a marché à la mort sans fanfaronnade, ni bravade, avec un courage tranquille qui ne l'a pas abandonné un seul instant. Jusqu'ici le corps n'a pas été réclamé par la famille et l'inhumation a eu lieu dans le cimetière de la ville, dans le quartier des suppliciés.

L'ATROCE TRAGÉDIE DE LILLE

Le meurtrier qui, croit-on, a pris la direction de Paris, aurait prémédité son crime

L'effroyable et triple meurtre dont l'adjudant Beaumes s'est rendu coupable dans un accès de démence alcoolique, a fait l'objet hier, à Lille, de toutes les conversations. Et, tandis que les commentaires allaient leur train, le magistrat instructeur et ses collaborateurs continuaient leur enquête, cherchant des détails sur la moralité et les antécédents du meurtrier.

Préméditation

Vendredi matin, M. Poncelet et son secrétaire, M. Abraham, ont poursuivi leurs investigations, interrogeant avec soin toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont connu l'adjudant Beaumes.

C'est ainsi qu'ils ont appris que le sous-officier qui, nous l'avons dit hier, avait été placé pendant une quinzaine de jours en observation à l'Hôpital militaire de Lille, n'était nullement guéri lorsqu'il reprit son service.

Il ne pouvait en effet attendre de guérison que de sa propre volonté, en cessant d'obéir passivement à sa passion alcoolique.

Hélas, les conseils de ses chefs n'atteignirent en rien son triste défaut. Beaumes continua de boire, aggravant ainsi le mal.

Tout le produit des maigres revenus qu'il recevait tous les trois mois de son pays natal, où il possédait quelques petites propriétés, se transformait en libations.

Mais en même temps, le caractère de Beaumes se modifiait chaque jour visiblement.

Au cours de la semaine dernière, il fut surpris, en effet, au moment où il s'appropriait un revolver.

L'arme lui fut reprise, mais peu après

Mme BEAUMES ET SON FILS ROBERT DEUX DES VICTIMES

il parvenait à se la procurer subrepticement.

Faut-il déduire de ce fait qu'il avait prémédité l'effroyable tuerie?

Ces détails ont été signalés vendredi après-midi à M. Poncelet par le capitaine Maillard, chef direct du meurtrier [illegible]

L'officier a encore déclaré qu'il n'avait pas été sans remarquer le changement qui s'opérait chez son subordonné. C'est [illegible] qui le fit mettre en observation, après avoir constaté que ses conseils de modération étaient inutiles.

Dans son service, Beaumes faisait [illegible]

L'ADJUDANT RENÉ BEAUMES, L'ASSASSIN

preuve maintenant d'indifférence et [illegible] explique pourquoi ses subordonnés [illegible] ne craignaient plus son zèle de [illegible] consciencieux et qui se fiaient à son apparente bonhomie, avaient pour lui une certaine sympathie.

L'heure du drame

Vendredi matin, M. Poncelet a reçu les déclarations de plusieurs voisins. Tous sont d'accord pour dire que celui-ci s'est déroulé vers 4 h. 30.

Mme Renier, la propriétaire de l'immeuble, fut éveillée à cette heure-là par des cris et peu après, elle distingua le bruit d'une chute. C'était probablement [illegible] Fabre-Bec qui s'abattait sur le plancher de la salle à manger.

D'autres personnes habitant rue de [illegible] paume et dont les fenêtres de [illegible] donnent justement sur la courette [illegible] pendue de l'appartement des victimes, ont aussi entendu des appels à [illegible]

Il est vraiment regrettable qu'aucun des voisins ne se soit inquiété de ces appels. Qui sait si leur intervention n'aurait pas mis fin à l'épouvantable crime ?

Il est vrai que tous croyaient à une scène de ménage plus violente que les autres, mais destinée à rester sans lendemain.

Le meurtrier s'est aussi servi d'un poignard

Au moment où, jeudi [illegible], on allait transporter les corps à la [illegible], un gardien de la paix, qui devait [illegible] rapport, a découvert que le [illegible] ne s'était pas contenté de la [illegible] avait aussi utilisé un poignard [illegible] sa femme, et l'avait laissé dans [illegible]

Il est probable que [illegible] à la malheureuse [illegible]